

# FGTB

# Nettoyage

le journal syndical du secteur nettoyage

Belgique  
P.B.  
Bruxelles X  
P/605175

Une publication de La Centrale Générale-FGTB | Septembre 2009 | Bureau de dépôt: Bruxelles X

## 7 OCTOBRE 2009 : journée mondiale pour le travail décent!\*



*Les négociations pour la CCT 2009-2010 ont abouti à un accord le 11 juin 2009. Elles ne furent pas faciles, vu le contexte de crise économico-financière.*

*Nous avons dû accepter une dérogation temporaire à la durée maximum de chômage économique. Sur le terrain, nous étions effectivement confrontés, notamment dans la sidérurgie, à des entreprises clientes tournant au ralenti ou suspendant temporairement certaines activités. Les travailleurs de la firme qui nettoie risquent dans un tel cas le licenciement pur et simple...*

*Cette dérogation est entrée en vigueur en juin. Elle signifie que durant 18 mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'année 2010, la durée maximum du chômage économique est portée de 4 semaines à 13 semaines.*

*Dans ce contexte, nous vous proposons, encartée dans ce journal, une affiche qui exprime notre résistance à la crise : nous ne voulons pas la payer 2 fois, « Nous ne nous laisserons pas éjecter ! »*

*Dans le cadre de notre nouvelle CCT, nous avons cependant aussi obtenu des points positifs : notamment une nette amélioration du remboursement des frais de transport, de parking et de mobilité ; une « prime RGPT » de 0,55 euros par jour (voir p. 3) ; une indemnisation beaucoup plus équitable des nettoyeuses enceintes écartées, ...*

*Nous ne sommes pas du tout satisfaits concernant les points plus qualitatifs. Malgré nos nombreux arguments et toute notre insistance, les employeurs refusent de s'attaquer vraiment à la charge de travail toujours croissante dans*

*le nettoyage classique, aux horaires coupés inconciliables avec la vie privée, au stress.*

*Cependant, les résultats de l'étude ULB-VUB sur le stress et la charge de travail commencent à arriver. Ils devraient nous permettre de relancer la discussion dans le secteur pour améliorer concrètement les conditions de travail.*

*La campagne « pour un travail décent dans le nettoyage » que nous menons depuis plus d'un an doit donc continuer : ça doit changer... et en mieux !!*

*D'autant plus que la Confédération Syndicale Internationale (CSI), notre fédération mondiale, s'y est mise aussi et a décidé que le 7 octobre prochain serait la Journée mondiale pour le travail décent. Et nous la rejoignons quand elle déclare :*

*« Le travail décent doit être au cœur des actions gouvernementales afin de relancer la croissance économique et de construire une nouvelle économie mondiale qui donne la priorité aux personnes. Joignez-vous à nous, rejoignez les millions de participants dans le monde à une mobilisation commune pour le changement ! »*

*Eric Neuprez,  
Secrétaire fédéral*



\* WDDW = World Day for Decent Work ou Journée Mondiale pour le Travail Décent

# TÉMOIGNAGE

## Entretenir seule toute une école (avec 14h/semaine...)

Françoise et Monique ont toutes les deux travaillé pour la même entreprise de nettoyage.

Françoise y est d'ailleurs encore occupée, même si elle est en maladie pour le moment. Tandis que Monique a été licenciée fin de l'année dernière.

Françoise fait son travail depuis des années et jusqu'à il y a peu, elle le faisait avec plaisir. «*// a toujours fallu beaucoup travailler; pourtant on organisait notre travail à notre façon, on travaillait à notre rythme. Mais depuis l'arrivée de la nouvelle inspectrice, on nous met vraiment sous pression de manière intolérable. Elle nous impose des cadences de travail irréalistes.*».

Françoise nous décrit l'organisation de sa semaine sur l'un de ses 2 chantiers: elle dispose en tout et pour tout de 14h par semaine pour entretenir toute une école. 12 classes, le réfectoire, la salle de gymnastique, la salle des professeurs, le bureau, les escaliers, les couloirs... le tout sur 3 niveaux. Tous les jours, elle doit en outre nettoyer les nombreux WC et vider toutes les poubelles.

Monique nous donne un autre exemple particulièrement choquant : elle devait nettoyer 200

*Une nettoyeuse qui avait lu les témoignages publiés dans notre numéro précédent, nous a envoyé une lettre très émouvante. Elle voulait nous décrire sa situation et nous faire part de tout ce qu'elle doit endurer. Nous l'avons rencontrée, elle et une de ses collègues.*

*Par sécurité, nous avons changé leurs prénoms : nous les appellerons Françoise et Monique.*

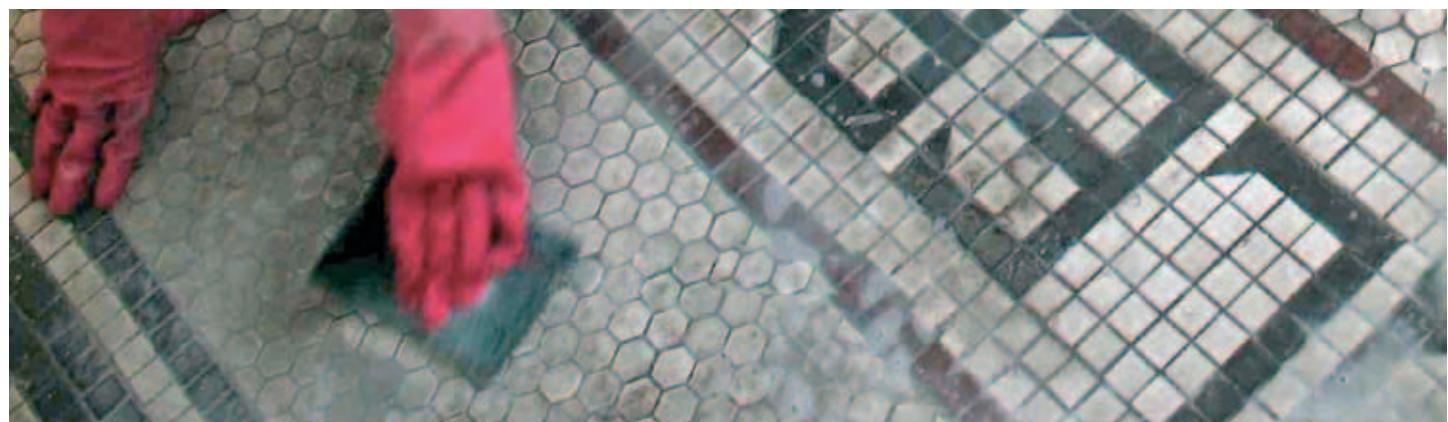
casiers en 1 heure. Elle en parle encore avec rage: «*On est venu près de moi, et on m'a chronométrée, comme si je n'allais pas assez vite*».

### Heures gratuites...

En fait, elles nous expliquent qu'elles ont «le choix» entre, soit le bénévolat, soit le stress.

Soit elles travaillent à un rythme effréné. Soit elles débordent sur le temps de travail, tout en sachant que ces heures supplémentaires ne seront jamais payées. Françoise le reconnaît : des heures gratuites, elle en a presté un paquet, par conscience professionnelle. Sans jamais recevoir ne serait-ce qu'un merci. Ni d'ailleurs toucher l'indemnité de mobilité à laquelle elle a droit ; ni bénéficier d'une visite médicale, requise quand on travaille dans une école et qu'en plus on nettoie des sanitaires.

Au bout du compte, la santé lâche. C'est ce qui est arrivé à Françoise qui a subi un grave accroc de santé. Réaction arrogante du patron : la remplacer ne lui sera pas difficile...





## Même pas le droit d'être malade

Quant à Monique, elle a été malade pendant deux semaines. À son retour, non seulement elle a perdu son chantier. Mais en plus, elle voit son nombre d'heures de travail diminuer. Face à ses protestations, le patron ne trouvera rien de mieux à faire que de la licencier.

Un mal pour un mieux pour Monique : elle travaille aujourd'hui comme intérimaire et elle préfère de loin cette situation à l'enfer qu'elle a connu.

## User les travailleurs jusqu'au bout

*«Aujourd'hui, on nous fait faire seule en 15 heures un travail qui était avant fait par deux personnes en 20 heures. Ce n'est pas tenable. Mes collègues et moi, souffrons presque toutes de tendinites. Mais quand on sait qu'on doit amener des poubelles d'un bâtiment à l'autre sans même une brouette pour nous aider, ou encore monter des seaux d'eau, on comprend», ajoute Françoise.*

Le piège est parfait : comme tant d'autres nettoyeuses, Françoise n'a qu'un contrat à temps partiel. Et un salaire très «partiel» aussi, insuffisant par rapport à ses charges de loyer, de famille...!

*«Mais dans des conditions pareilles, s'exclame-t-elle, comment voulez-vous travailler plein temps ?» La charge physique n'est pas tenable. Et les déplacements entre chantiers pèsent aussi bien trop lourd, tant sur la fatigue que sur le portefeuille !*

## Ca bouge sur la fiche de paie !

Cet été, votre fiche de paie a connu des modifications inhabituelles.

La première est vraiment regrettable : au 1<sup>er</sup> juillet 2009, l'**index santé a baissé** par rapport à celui du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ! Nous avons donc dû accepter une indexation négative des salaires...

Précisons que le nettoyage n'est pas seul dans cette situation : cela s'est aussi produit dans quelques autres secteurs.

Ajoutons aussi que rien n'empêche les entreprises de ne pas l'appliquer : elles peuvent maintenir les salaires (les «geler») à leur niveau précédent. Il y a au moins une entreprise, à notre connaissance, qui a pris cette décision.

Deuxième modification, positive pour le pouvoir d'achat : le paiement depuis le 1<sup>er</sup> juillet d'une **«prime RGPT» journalière**. De quoi s'agit-il ?

C'est l'un des acquis de la CCT sectorielle 2009-2010, négociée au printemps dernier et signée le 11 juin 2009. C'est une prime de 0,55 euros par jour, due pour chaque jour presté ou assimilé (formation, mission syndicale,...). Cette prime est due quel que soit le nombre d'heures prestées ce jour-là : chaque jour travaillé, à temps partiel comme à temps plein, donne donc droit à ce supplément de 0,55 euros. En outre, ce montant est « net » : cela veut dire que vous devez toucher cette somme telle quelle, sans prélèvement de la sécurité sociale ni du fisc.

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> juillet toujours, **vos frais de déplacement** sont mieux remboursés. L'employeur doit vous payer non plus 75 % de la carte train mais 85 %, que vous veniez en transports en commun ou en voiture. Et à certaines conditions, **vos frais de parking** sont intégralement remboursés.

Pour plus de détails sur votre salaire, sur les primes et indemnités et sur les conditions de travail, **voyez la brochure sectorielle actualisée**, que nous avons éditée cet été.

# JANI KING DELHAIZE : nous avons gagné une bataille



Mi-décembre dernier, nous apprenions via nos délégués que le nettoyage d'une série de magasins Delhaize allait être transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à un franchiseur, Jani King, dans des conditions inquiétantes. Nous avons lancé tout de suite une action : distribution de tracts à l'entrée de certains magasins pour sensibiliser les clients. Et nous avons pris contact avec le responsable du personnel chez Delhaize Belgique et avec le représentant de Jani King. Nous avons aussi informé nos camarades du SETCa Commerce, pour nous assurer de la solidarité des délégués de Delhaize.

## Pas de contrat

La direction de Delhaize Belgique nous a assuré que les contrats de sous-traitance avec les firmes de nettoyage prévoient une clause de respect des règles sociales et sectorielles.

Mais le représentant de Jani King n'avait pas l'air très au courant des droits des travailleurs, ni des lois sociales, ni de la CCT du secteur du nettoyage. Nous avons dû lui expliquer, par exemple, que, lors d'un transfert de chantier, les nettoyeurs sont repris, avec un nouveau contrat...

En janvier, grâce à nos délégués et à nos affiliés – grâce à vous ! – nous avons systématiquement suivi la situation sur le terrain : 36 Delhaize étaient concernés, sur les 141 que compte le pays. Et ça ne se passait pas bien ! Pour certaines nettoyeuses, pas de contrat ; pour d'autres, un contrat ne mentionnant pas le barème et rédigé dans l'autre langue nationale...

## Retard de paie

Début février, ce ne fut pas plus brillant. Certains nettoyeurs n'ont touché leur paie du mois de janvier que durant la 2<sup>e</sup> quinzaine de février ! Et quasi personne n'a reçu de fiche de paie correcte: pas de détails des heures prestées, pas de sursalaire pour le samedi, pas de frais de déplacement...

Nous avons régulièrement interpellé Jani King et ses deux «franchisés» (Netibel et Cleanet, qui a changé de nom plusieurs fois : Quality Service, puis Alain Clean, ...). Nous avons alerté la fédération patronale du nettoyage. Nous avons transmis le dossier à l'inspection sociale et au président de la commission paritaire.

Début mars, la situation ne s'était pas améliorée. Nous avons alors relancé des actions, notamment dans le Brabant flamand.

## Victoire...

Et le 9 mars, victoire ! Nous apprenons que Dehaize retirait le contrat à Jani King, pour confier la tâche à diverses entreprises dûment affiliées à notre commission paritaire 121. La bataille n'était pas finie pour autant. Certains de ces nouveaux sous-traitants ont essayé de profiter de la dégradation des conditions de travail et de salaires, occasionnée par le franchiseur. Nous avons alors obtenu de la fédération patronale que les données à prendre en compte pour la reprise des chantiers mi-mars soient celles du 31 décembre 2008, soit la situation qui prévalait avant l'arrivée de Jani King.

## ... mais ce n'est pas fini

Nous n'avons pas clos ce dossier. Car des nettoyeuses n'ont toujours pas touché tout ce à quoi elles ont droit. Pire : Jani King n'a pas renoncé à faire son trou dans le nettoyage ! En effet, nous avons trouvé dans le journal gratuit « Metro » une annonce qui dit : « Jani King n°1 mondial dans le nettoyage, vous propose un chiffre d'affaire garanti, jusqu'à 10.000 euros par mois ! Devenez partenaire indépendant chez nous... ». Quels requins !

Notre victoire de mars dernier montre que nous pouvons contrer les dérives dans le secteur. Mais nous aurons encore bien besoin de votre vigilance !